

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 64 (1923), p. 209-211

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1923__64__209_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1923__64__209_0)

© Société de statistique de Paris, 1923, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 6. — JUIN 1923

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 1923

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. ANDRÉ LIESSE, PRÉSIDENT.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 1923.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
NÉCROLOGIE.
COMMUNICATION DE M. MARION : « STATISTIQUE COMPARÉE DES AUGMENTATIONS DE TRAITEMENTS DEPUIS 1914 ».
COMMUNICATION DE M. BONNARD SUR LE TRANSSAHARIEN.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. ANDRÉ LIESSE, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. André Liesse, président.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 1923.

M. le Président met aux voix le procès-verbal de la séance du 18 avril 1923, inséré dans le *Journal* de mai. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence, MM. BALDY, BOCQUET, BENDA, CAPITANT sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. Louis SOULAS, inspecteur à la société d'assurances « La France-Incendie », 25, rue Desbordes-Valmore (XVI^e), présenté par MM. Rueff et Baldy;

M. George L. TOLMANN, American Vice Consul à Bergen (Norvège), présenté par MM. William H. Tolmann et Barriol;

M. Jean-Frédéric BLOCH, inspecteur des Finances, 279, rue Saint-Honoré (VIII^e), présenté par MM. Barriol et Brochu;

M. DUROUX, chef de service à la compagnie d'assurances « La Providence », 56, rue de la Victoire (IX^e), présenté par MM. Liesse et Barriol;

M. Maurice BONTET, attaché à la compagnie d'assurances « La Providence », 65, avenue de Clichy (XVII^e), présenté par MM. Liesse et Barriol.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération.

Il signale tout particulièrement la cinquième édition de l'ouvrage de M. YVES-GUYOT : *La Science économique, ses lois inductives*. Cette édition contient une partie importante : La science économique depuis la guerre, dans laquelle sont examinés les problèmes posés depuis 1914. M. GIRARD nous a également adressé un bel article sur la Lettonie.

Il dépose sur le bureau le tirage à part du beau travail de M. MICHEL sur la réparation des dommages de guerre; de plus M. TRUCHY a envoyé le premier volume de son *Traité d'Economie politique*.

Il remercie la Société de Crédit Industriel et Commercial, la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud, la Banque commerciale italienne de l'envoi de leur collection de rapports.

NÉCROLOGIE.

M. le Président fait part du décès de nos collègues MM. Charles RISLER, maire honoraire du VII^e arrondissement; Isidore-Jacques-Marie EGGERMONT, conseiller de la Légation de S. M. le Roi des Belges et de M. PALLAIN, ancien gouverneur de la Banque de France dont il rappelle les éminents services rendus au pays.

COMMUNICATION DE M. MARION : « STATISTIQUE COMPARÉE DES AUGMENTATIONS DE TRAITEMENTS DEPUIS 1914 ».

M. MARION expose sa communication dont voici le résumé :

Abstraction faite des diverses indemnités qui peuvent être accordées à différents titres aux divers fonctionnaires et dont il est difficile de tenir compte dans un travail d'ensemble, compte tenu seulement des traitements eux-mêmes, tels qu'ils sont indiqués à l'*Officiel* du 2 décembre 1921 et quand il y a lieu des indemnités temporaires que les lois des 30 avril et 16 juillet 1921 ont accordées à divers fonctionnaires, il apparaît nettement que les gros traitements de jadis ont été relevés dans de très modestes proportions, les traitements moyens dans une proportion moyenne et les petits traitements dans une proportion considérable. On peut considérer que l'augmentation, dans les degrés supérieurs de l'échelle administrative, a été de 30 à 40 %, qu'elle a été de 80 à 120 % dans les degrés moyens, et que pour les traitements inférieurs, ceux par exemple de 1.800 à 3.000 francs d'avant-guerre il s'agit au moins d'un doublement, souvent d'un triplement, parfois même davantage. Ces inégalités sont restées énormes, même depuis l'allocation des indemnités des lois d'avril et de juillet 1921 qui les a un peu atténuées.

Pour les traitements autres que les traitements d'Etat le même fait s'est d'ailleurs produit quoiqu'il soit plus difficile cependant de la mesurer exactement, la faible importance relative des émoluments fixes dans l'industrie et le commerce rendant ici les statistiques très difficiles. Il apparaît bien toutefois qu'à la Ville de Paris, que dans les compagnies de chemin de fer, les augmentations de traitements ont été aussi en raison inverse de l'importance des chiffres primitifs et cela dans les mêmes proportions que les administrations d'Etat avec cette différence toutefois que le personnel, à ses différents degrés, des chemins de fer apparaît par rapport aux autres comme très favorisé.

Une autre cause est venue accentuer pour ainsi dire les avantages faits aux petits traitements de jadis par rapport à ceux qui ont plus d'importance. L'impôt cédulaire sur les revenus épargne les uns, frappe les autres à partir d'une limite qui a déjà varié, qui est essentiellement variable et qui a tendance évidente à monter, augmentant ainsi le nombre des privilégiés qui ne paient pas et le fardeau des privilégiés à rebours, qui sont chargés de payer les autres. Une statistique exacte des traitements doit désormais tenir grand compte du prélèvement de 6 % que fait l'impôt cédulaire sur certains d'entre eux.

M. le Président remercie l'orateur et ouvre la discussion en résumant brièvement les indications qu'il a données.

M. MICHEL dit qu'il est tout à fait important de tenir compte dans les comparaisons des salaires totaux d'avant et d'après-guerre du nombre de parties prenantes.

M. MARION répond qu'il n'a comparé dans son travail que les masses des traitements et des salaires à ces époques en les opposant l'une à l'autre.

M. CADOUX rappelle que l'Institut international de Statistique a, sur sa demande, recommandé de distinguer dans les statistiques internationales, les salaires ou traitements des industries privées de ceux des administrations ou des entreprises sous la dépendance de l'Etat.

M. d'EICHTHAL indique qu'il ne paraît guère possible que l'augmentation des salaires puisse décroître, mais que l'on pourrait agir efficacement sur le temps de travail qui a été diminué dans des proportions considérables.

M. BOURGIN se demande si de l'ensemble des comparaisons indiquées par M. MARION on peut tirer des conclusions en ce qui concerne les méthodes employées pour déterminer les salaires, les doctrines que l'on a suivies.

M. BARRIOL répond qu'il a assisté aux discussions relatives à la réglementation des salaires et qu'il n'y avait certainement aucune doctrine; on avait surtout en vue d'essayer de faire des assimilations entre des personnels de nature absolument différentes. Aucune méthode n'a guidé les commissions paritaires. On n'avait en vue que l'idée d'égalité des fonctions dans des services différents.

M. BONNARD croit que l'augmentation des agents à faible traitement provient de ce fait qu'ils sont le nombre. M. RAZOUS est également de cet avis.

M. le Président, après avoir remercié les divers orateurs, clôt la discussion et donne la parole à M. BONNARD pour une courte communication sur le Transsaharien.

M. BONNARD développe des idées très intéressantes sur la question du tracé le meilleur et de l'organisation financière qui peut être envisagée ainsi que des moyens pratiques d'exécuter le travail.

M. le Président remercie M. BONNARD de son exposé.

La séance est levée à 22 h. 30.

Le Secrétaire général,

A. BARRIOL.

Le Président,

A. LIESSE.
